

Réunion de quartier – Le Parc **Mardi 8 novembre 2016**

Présents :

Monsieur Bernard DELABY – Maire d’Haubourdin, vice-président de la MEL

Monsieur Jean-Luc LESAFFRE – Adjoint au Maire pour la communication, le tourisme, les NTIC, et le pouvoir de police du Maire

Madame Anita ROUSSEAU – Adjointe au Maire pour le jumelage, le développement durable, la politique de la ville (hors politique familiale et éducation), démocratie participative, et e-démocratie.

Monsieur Daniel CATTEZ – Adjoint au Maire pour les travaux, les bâtiments, la voirie, l’éclairage public, l’environnement, les espaces verts, la commission de sécurité, et les jardins familiaux.

Madame Françoise DUPUIT – Adjointe au Maire pour action sociale, C.C.A.S.

Madame Delphine THEETEN – Conseillère municipale de la majorité

Madame Béatrice IDZIOREK – Conseillère municipale de la majorité

Madame Monique ROUSSEAU – Membre du conseil citoyen d’Haubourdin

Monsieur Vincent VEROLLEMAN – Police Municipale

Monsieur Jean-Christophe LAMBLIN – Responsable du service Développement Local et Cohésion Sociale

Monsieur Teddy HELIN – Assistant Administratif / Chargé de Mission
+ 25 habitants de la commune d’Haubourdin

Lieu de la réunion : Salle L.C.R Jean Monnet, avenue de l’Europe, 59320 Haubourdin

Ordre du jour : 1) Présentation des futurs projets sur le quartier Le Parc et sur la commune
2) Séance de questions / réponses

1) Présentation des futurs projets sur le quartier Le Parc et sur la commune :

Sur le quartier Le parc :

- *Projet immobilier - la friche Defives – Drève de Blaringhien :*

Un projet de construction de logements par la société Partenord Habitat est prévu. Le site devrait comporter un immeuble de 28 logements et 9 maisons individuelles.

→ Une remarque a été formulée par une habitante concernant la couleur des briques de ce nouveau bâtiment. Selon elle, cette couleur ne s’harmonise pas avec les autres bâtiments existants.



Illustration du projet
Vue du projet depuis la rue Vanderhagen

> Monsieur le Maire précise que cette couleur confère au bâtiment et au quartier un aspect plus moderne, qui n'est pas incompatible avec les couleurs des autres façades existantes (briques rouges).

- Projet immobilier – anciens hospices :

Un projet de construction de logements par la société AKERYS Promotion est prévu au giratoire Jean de Luxembourg. Le site de l'ancien hôpital doit comporter un immeuble de 49 logements et de 500m² de cellules commerciales, répartis en 3 immeubles collectifs.

Monsieur le Maire précise également que la démolition des anciens hospices de la ville doit intervenir au cours de l'année 2017. Cependant, nous ne pouvons fournir une date précise.



Illustration du projet
Vue du projet depuis l'angle de rue

Concernant la durée de construction de ce projet, celui-ci est variable c'est-à-dire entre 18 et 20 mois, mais cela reste là encore à déterminer.

- Les travaux de voirie :

Des travaux de voirie seront réalisés dans le quartier Le Parc, et se dérouleront en principe de 2018 à 2020. Ces travaux entrepris par la Métropole Européenne de Lille (M.E.L), porteront sur la voirie, les espaces verts, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, ainsi que l'installation d'un nouvel éclairage public plus performant et moins « énergivore ».

Ces travaux nécessitant la réalisation de tranchées, pouvant le cas échéant nécessiter l'intervention sur un domaine privé, feront l'objet d'une concertation avec les riverains.

- La rénovation de la salle de sport Lisbonne :

Cette rénovation portera essentiellement sur des travaux d'isolation, permettant de rendre le bâtiment moins « énergivore ».

- Travaux dans les écoles Pierre et Marie Curie et Léo Lagrange :

Monsieur le Maire donnera davantage d'informations sur ces travaux au cours d'une réunion ultérieure.

Toutes les précautions ont été et seront prises pour assurer la sécurité des enfants et du personnel de ces écoles.

Sur la commune :

- Projet immobilier - établissement scolaire :

Monsieur le Maire a annoncé la construction future d'un nouveau bâtiment scolaire, qui accueillera dans l'avenir les écoles Crapet et Salengro. Cette structure sera située dans la même zone géographique que les bâtiments actuels, qui eux seront détruits. Ce nouveau bâtiment répondra à des caractéristiques environnementales ambitieuses. En effet, celui-ci sera à la pointe du développement durable et un exemple à suivre pour tous, dans l'intérêt des générations futures.

En d'autres termes, celui-ci combinera à la fois énergie positive et passive, c'est-à-dire :

- Energie positive : bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme
- Energie passive : bâtiment à très basse consommation énergétique en été comme en hiver, qui exploitera les sources d'énergie à disposition, en fonction des conditions climatiques.

- La ferme du Bocquiau :

La réhabilitation de la ferme du Bocquiau est toujours en cours. L'ouverture prochaine de ce lieu devrait avoir lieu courant septembre 2017. Pour rappel, les objectifs de cette réhabilitation sont de développer la vie culturelle locale et de favoriser l'accès de tous à la culture.

Concernant le financement de cette réhabilitation, différents moyens financiers ont été mobilisés :

- La M.E.L
- Les emprunts
- La collectivité locale
- Les dons (habitants, fondation du patrimoine, entreprises...)

2) Séance de questions / réponses :

À l'attention de Monsieur le Maire, plusieurs interrogations et / ou remarques ont été formulées directement par les habitants le soir de la réunion, ou indirectement via le site Internet de la ville d'Haubourdin.

→ Les principales questions et réponses sont les suivantes :

Pour le quartier Le Parc :

- « *Est-il possible d'envisager la plantation d'arbres entre la rue de Berne et le parking des appartements Partenord ? En effet, la plantation d'arbres permettrait d'atténuer la vue que nous pouvons avoir de notre rue sur les appartements.* »

Réponse : Cette action sera mise en place et financée par le Fonds de Travaux Urbains (F.T.U), en même temps que les travaux de voirie programmés sur le quartier à partir de

l'année 2018. Ces travaux de voirie seront réalisés par la M.E.L et la commune, et porteront sur la rénovation de la voirie, de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, des espaces verts et de l'éclairage public.

- *« Pas de question spécifique, mais un vif intérêt pour la vie du quartier et la rénovation du P.L.U. »*

Réponse : Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), est une photographie aérienne de la ville. C'est à la fois un zoom sur la commune et sur l'emprise foncière individuelle (« Pour rappel la superficie totale d'Haubourdin représente environ 550 hectares »).

Monsieur le Maire précise également que la commune d'Haubourdin n'a plus beaucoup de foncier à disposition pour la construction par exemple de nouveaux logements, et que certaines zones pouvant être utilisées comme l'ancienne savonnerie doivent être dépolluées avant utilisation. Cela demande du temps et représente un coût en termes financiers.

- *« Est-il possible de faire retirer le support publicitaire de l'abribus de l'avenue de l'Europe pour libérer du passage pour piétons, qui sont nombreux à chaque entrée et sortie des écoles à devoir, soit marcher sur la route, soit très près du bord du trottoir, au risque de se faire renverser ? »*

Réponse : Cette question sera transmise auprès de la société en charge de cette activité, et sera également évoquée lorsque le projet de la Liane 5 débutera.

- *« Pour ce qui est des travaux de voirie dans le quartier, cela veut dire qu'il peut y avoir des tranchées faites dans les jardins des gens ? »*

Réponse : Dans ce contexte oui, mais cela ne pourra se faire qu'avec la coopération des propriétaires. En d'autres termes, la réalisation de ces travaux nécessitant l'intervention sur une propriété privée ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable du propriétaire.

Bien entendu, toute altération liée aux travaux sur la propriété sera restaurée ou remplacée à l'identique, c'est-à-dire que les traces résultantes des travaux seront effacées.

De plus, Monsieur le Maire précise que les travaux se feront rue par rue et maison par maison, afin de ne pas submerger l'ensemble du quartier par les travaux.

- *« Que peut-on faire pour lutter contre les projections de déchets directement par les fenêtres des appartements ? »*

Réponse : Cette question sera transmise auprès de la société Partenord.

- *« Nous constatons de nombreuses dégradations des parties communes des immeubles de Partenord. »*

Réponse : Cette question sera également transmise auprès de la société Partenord.

- *« Est-il possible de lutter contre l'incivisme des sportifs de l'équipe de Volley, qui stationnent sur les trottoirs devant la salle des sports Lisbonne de 19H à 23H, augmentant le risque d'accident ? »*

Réponse : Cette information sera transmise au service de Police Municipale pour passage et verbalisations éventuelles. Un courrier sera adressé au Président du club.

- *« Est-il possible de réparer un banc au niveau de la salle LCR Jean Monnet (côté droit du bâtiment), et d'en installer deux nouveaux au même endroit ? »*

Réponse : Cette information sera transmise au service concerné dans le cadre du F.T.U (Fonds de Travaux Urbains).

Pour tous les quartiers :

- *« Comment lutter durablement et efficacement contre les stationnements illégaux (sur les trottoirs...), et les incivilités (déjections canines, mégots...) ? »*

Réponse : Monsieur le Maire rappelle que les stationnements illégaux « très gênants » peuvent être sanctionnés d'une amende de 135 euros.

Pour les incivilités il est très difficile de lutter contre cela, car c'est avant tout de la responsabilité de chacun de faire évoluer les mentalités. Concernant les déjections canines, la Police a déjà dressé 15 procès-verbaux depuis le début de l'année.

Les forces de l'ordre font de leur mieux pour lutter contre ces phénomènes.

Monsieur le Maire en appelle avant tout au civisme des usagers de la route et des habitants, et insiste sur le fait que nul ne peut se soustraire à la loi, ainsi qu'aux règles de la vie en collectivité.

Autre quartier :

- *« Est-il possible de réaliser un passage piéton au rond-point de la Canteraine, car cela oblige les piétons à faire un détour ? »*

Réponse : Cette information sera transmise au service concerné.